

Notre projet éducatif exige de tous et dans tous les domaines un réel sens des autres.

Notre souhait est de vivre en harmonie avec une discipline librement consentie dans l'intérêt de tous. Le règlement de notre école doit favoriser l'épanouissement et le sens des responsabilités. Afin de faciliter la vie scolaire, chacun, **élèves, parents et enseignants, personnel d'éducation, d'administration et de service**, doit le connaître et le respecter.

COMPORTEMENT

La politesse est exigée non seulement envers tous les adultes de la communauté éducative (enseignants, surveillants, personnel de l'école), mais également entre élèves.

Le vocabulaire et les gestes grossiers ne sont pas tolérés et sont sanctionnés.

RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS : Tout acte de violence ou de vandalisme sera sanctionné et pourra constituer un motif d'exclusion temporaire après décision du Conseil de Cycles.

Toute dégradation des locaux et du matériel de l'école (matériel pédagogique, manuels scolaires...) fera l'objet d'une demande de remboursement auprès des parents.

Honnêteté : Un climat de confiance et un dialogue réciproque sont indispensables pour une vie scolaire en bonne harmonie. Toute « tricherie » sera également réprimandée.

TENUE

Une tenue personnelle soignée et décente est le signe extérieur d'une discipline intérieure.

Une tenue sobre et correcte, marquée au nom de l'enfant est exigée. En conséquence sont interdits entre autres :

- Les tenues de sport (en dehors des cours d'EPS),
- Les cheveux teints, les ongles vernis, les tatouages
- Les casquettes et boucles d'oreilles pour les garçons

Les cheveux seront ordonnés et vérifiés régulièrement par la famille pour palier aux éventuels « parasites ». Les cheveux longs sont attachés.

Le port de la blouse, signe d'appartenance à l'école, marquée sur le devant au nom de l'enfant est obligatoire et doit être propre et boutonnée.

A chaque période de vacances, les vêtements non réclamés sont donnés à une association caritative. Aucune réclamation ne sera acceptée.

MATERIEL PERSONNEL

Pour la sécurité de tous, sont **UNIQUEMENT** autorisés les balles en mousse (**sauf par temps de pluie**), les cordes à sauter, les élastiques. Les billes sont tolérées (sauf billes chinoises ou gros calibre), à condition qu'elles ne soient pas l'objet de violence entre les enfants et que leur quantité soit raisonnable (pas plus de 15 billes). Les jeux de 7 familles, les cartes classiques, les petits livres de poche sont les bienvenus. Les enfants en sont responsables. **Les portables doivent être déposés éteints le matin au secrétariat. Les chewing-gums et bonbons, les jeux électroniques, MP3/4, les objets dangereux (ex : canettes, boîtes de conserve pour le goûter), les cartes de collection, sont interdits dans l'établissement.** Les bijoux et objets de valeur sont à proscrire et l'établissement décline toute responsabilité.

EDUCATION PHYSIQUE – PISCINE

Les cours d'éducation physique dispensés par les enseignants et par un professeur d'EPS ainsi que les séances de natation sont obligatoires. Ils font partie intégrante des programmes officiels. Les dispenses ne seront délivrées qu'aux vues d'un certificat médical. Une tenue adaptée est exigée.

PASTORALE

La Première Annonce explicite de la Foi et la Culture religieuse sont assurées par des enseignants et des catéchistes bénévoles dans le souci de l'ESPRIT CHRETIEN qui anime l'école, et qui constitue son « Caractère Propre ».

Les Temps forts de l'Année liturgique se vivent à travers les diverses Célébrations en Paroisse. **Tous les enfants sont concernés par ces temps de partage.**

DEMI-PENSION

La demi-pension est un service proposé aux familles par l'école. Elle n'est pas obligatoire. Elle fonctionne en plusieurs services assurés par du personnel compétent. Tout manquement à la discipline ou comportement incorrect sera sanctionné par le personnel, en accord avec la Direction. Les élèves de CM1 et CM2 prennent leur repas au self du collège. Pour s'y rendre, les enfants sont encadrés par une équipe de surveillants et/ou d'enseignants qui veille à leur sécurité et leur bonne tenue. Ils partent à 11h30 et reviennent à 12h30. Ils ont un badge dont ils sont responsables. En cas de détérioration ou de perte, nous leur en fournirons un nouveau qui sera facturé 10 €.

Les externes ne peuvent rentrer dans l'école qu'à partir de 13h20.

TRAVAIL SCOLAIRE – LIAISON FAMILLE-ECOLE

L'agenda ou le cahier de texte doit être **signé tous les soirs**.

Les cahiers vous sont remis une fois par semaine. Il est important que les parents vérifient les corrections effectuées par l'élève avant de les signer.

Les réunions de classes ont lieu en début d'année. Elles vous permettront de rencontrer l'enseignant et d'avoir des informations précises concernant l'organisation de la classe. Merci de vous rendre disponible pour cette date.

Votre présence y est essentielle. Les rendez-vous avec les enseignants se prennent par écrit via le cahier ou la pochette de liaison, au moins 48 heures à l'avance. Il vous suffira de téléphoner à l'accueil pour prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.

SANCTIONS/DISCIPLINE

Les sanctions portent sur le travail et la discipline. Elles se veulent réparatrices. Elles peuvent prendre différentes formes en fonction de la gravité de ce qui est reproché à l'élève :

- avertissement oral
- remarque écrite sur le cahier de correspondance
- punition écrite
- tâches réparatrices (nettoyage, ramassage des papiers...)
- confiscation temporaire ou définitive des biens interdits
- rappel à l'ordre écrit (travail, conduite)
- avertissement écrit (travail, conduite)
- exclusion de cours
- exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

Une exclusion définitive ou une non réinscription pour la rentrée suivante peuvent être décidées en cas de manquement grave au règlement et/ou au projet éducatif de l'établissement.

PONCTUALITE- SÉCURITÉ

Par respect pour les personnes, le travail et la discipline, il est important que les enfants arrivent à l'heure à l'école. A partir du CP, tout élève en retard doit passer par le secrétariat où il lui sera remis un « billet de retard ». **Sans celui-ci, il ne pourra être accepté en classe.** Au 3^{ème} billet de retard sur 2 semaines, les parents de l'enfant seront contactés par la direction.

Pour des raisons de sécurité et dans le respect du Plan Vigipirate, seuls **les parents de PS et PS/MS sont autorisés à accéder à la classe de leur enfant sur présentation de leur Pass**. Ils doivent être ressortis à 8h30 pour permettre aux élèves de primaire de rejoindre leur classe.

A la sonnerie, les élèves du primaire se rangent en silence et montent dans le calme afin de se mettre dans de bonnes conditions de travail.

Les parents des autres classes maternelles ou leur représentant peuvent venir chercher leur enfant à la garderie sur présentation de leur Pass.

Les parents ayant un rendez-vous avec un enseignant se verront remettre un « Pass visiteur » à l'entrée de l'école.

ABSENCE – CONGE

Aucun élève ne peut quitter l'établissement, en dehors des heures officielles de sortie, sans une demande écrite des parents **sur papier libre déposée au secrétariat**.

Toutes les absences doivent être signalées **le jour même de préférence par mail**. A son retour l'élève devra apporter un mot des parents signé et daté.

Les dates de congés sont celles annoncées par le chef d'établissement dès la rentrée scolaire. Les vacances ne doivent être ni anticipées, ni prolongées. Aucune autorisation d'absence ne sera accordée par l'école pour ce motif, **le travail ne sera pas donné à l'avance par les enseignants**. Les parents en assurent SEULS la responsabilité. Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit au chef d'établissement et à l'enseignant.

HORAIRES

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :

Horaires des cours : **8h30-11h30** (11h20 pour les Maternelles)
13h30-16h00 (15h50 pour les Maternelles)

Horaires des ouvertures et fermetures des portes de l'école :

Matin:	7h45	8h30
Midi:	11h20	11h40
	13h20	13h30
Soir:	15h50	16h10
	17h30	18h00

18h00-19h00 : « Club du soir »

Mercredi :

Horaires des cours : **8h30-11h30** (11h20 pour les Maternelles)

11h30-11h40 : sortie des externes

13h00-13h30 : sortie des demi-pensionnaires

Aucun élève déjeunant à la cantine et/ou restant à l'étude n'est autorisé à quitter l'établissement.

Classes élémentaires :

Après la sonnerie à 8h30 et 13h30 précises, les élèves rentrent en classe.

Les parents ne sont pas invités à monter dans les classes sauf en cas de rdv prévu.

Ils doivent se présenter en arrivant à l'école au secrétariat.

Classes maternelles :

Entre 7h45 et 8h, accueil en salle polyvalente. A partir de 8h, l'accueil des PS et MS se fait directement dans la classe. Les GS sont accueillis dans la salle polyvalente puis en classe à partir de 8h20.

Etude : Après une pause/goûter de 16h10 à 16h30, les enfants montent en classe jusqu'à 17h30. **Aucune sortie durant ce temps de travail n'est autorisée.** Une surveillance est organisée jusqu'à 18 heures précises.

Garderie : Après une pause/goûter de 16h10 à 16h30, les enfants jouent jusqu'à 17h50. Une surveillance est organisée jusqu'à 18 heures précises. **Les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant lorsqu'ils le souhaitent. Ils doivent présenter leur Pass à l'accueil en arrivant à l'école.**

Nous confier votre enfant, implique que soit établi entre vous, le corps enseignant, le personnel et la direction une relation de confiance et une adhésion à ce règlement.

ENGAGEMENT REGLEMENT ECOLE

Nous soussignés, attestons avoir pris connaissance du règlement de l'école primaire, et nous nous engageons en ce qui nous concerne, à nous y conformer.

Nom de l'élève : Classe :

Date :

Signature du père : Signature de la mère : Signature de l'élève :